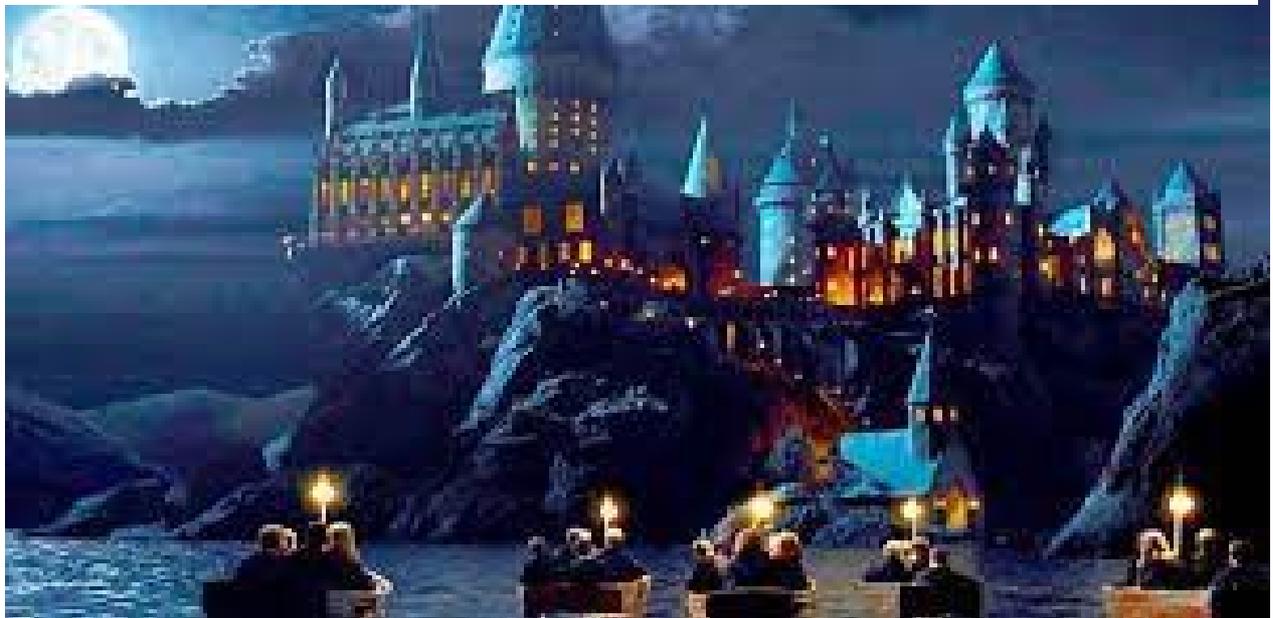


PROJET PÉDAGOGIQUE

ET EDUCATIF

DU 11 Juillet AU 29 Juillet 2022

Poudlard, Le Centre Des Sorciers



Direction : RICHARD MARILYNE

Organisateur : Mairie de Strazeele, Rue de l'Église 59270
Strazeele

Projet Pédagogique Accueil de Loisirs Strazeele–

Juillet 2022

SOMMAIRE:

1. Présentation.....	3
2. Le thème de l'accueil de loisirs.....	3
3. La direction.....	3
4. Les objectifs pédagogiques généraux.....	3 - 4
5. Les objectifs pédagogiques opérationnels.....	4 - 7
6. Le rôle de chacun des acteurs.....	7 - 8
7. Les modalités d'évaluation.....	9
8. Le rôle formateur du directeur.....	9
9. Présentation du fonctionnement de l'accueil de loisirs.....	9
10. L'exemple d'une journée type.....	10
11. Les sorties.....	10 - 11
12. Les projets d'animations.....	11
13. La santé.....	11
14. Les moyens humains de l'accueil de loisirs.....	11
15. Divers.....	12

1. Présentation

Située en zone rurale, la commune de Strazeele (59) se situe dans le département Nord situé en région Hauts de France. La commune se situe entre les villes d'Hazebrouck et Bailleul. La Mairie de Strazeele, domiciliée au 56 rue de l'église, organise un Accueil de Loisirs sans hébergement qui accueille les enfants des communes de Strazeele et Autres durant les vacances d'Avril 2022. Celui-ci est ouvert du 11 au 29 Juillet 2022. Il fonctionne du lundi au vendredi de 9h à 16h30. Les enfants seront accueillis dans les locaux suivants : la salle des Fêtes, l'école maternelle. Les enfants seront répartis en trois tranches d'âges : 3/5 ans et 6/7ans et les 7/12 ans.

2. Le thème de l'accueil de loisirs

Le thème constitue en quelque sorte le fil conducteur des activités de l'accueil de loisirs. Ce thème est commun à l'ensemble des groupes d'âge. Les thèmes choisis sont :

Poudlard, Le centre des Sorciers

3. La direction

L'accueil de loisirs sera dirigé par Marilyne RICHARD (La directrice) et Alisson Waeles (directrice adjointe). Une astreinte est également mise en place par Elisabeth Gressier et Céline Réant.

4. Les objectifs pédagogiques généraux

DÉVELOPPER LA NOTION DE RESPECT CHEZ L'ENFANT

En lui faisant :

- Comprendre l'importance du langage : instauration de temps de dialogue encadrés et régulés, sensibilisation et rigueur sur l'application des formules de politesse par le biais de dialogues et de règles de vies.
- Prendre en compte et accepter les besoins et capacités de chacun : instauration des temps différents pour s'adapter au rythme de vie de chaque enfant, en répartissant les enfants en groupe d'âge, éducation à mieux comprendre les capacités et besoins de chacun.

- Appliquer des règles inhérentes à la vie en collectivité : affichage des outils permettant de visualiser et de se rappeler des règles de vie, mise en place d'un système d'évolution lié au comportement et à l'implication de chacun.

DÉVELOPPER LE SAVOIR ET LE VIVRE ENSEMBLE CHEZ L'ENFANT

En lui faisant :

- S'ouvrir vers l'extérieur, vers l'autre : permettre à l'enfant de participer activement à la vie de la structure, favorisant de la coopération au quotidien, découverte du monde et des gens qui l'entoure par le biais de sortie de découverte.
- Faire des compromis : favorisation et entretien de la notion de partage, mise en place des temps d'échange, accentuer l'importance de la solidarité et de la coopération par le biais du jeu.
- Partager ses savoirs et ses savoirs-faire : encourager la proposition d'idées.

SOUTENIR L'ENFANT DANS SA DÉMARCHE DE RESPONSABILISATION

En lui faisant :

- Comprendre la valeur et l'importance des règles : sensibilisation par le dialogue aux effets du non-respect d'une règle, permettre d'observer et de prendre conscience des raisons liées aux différentes règles.
- Accomplir des actions autonomes pour lui et pour le groupe : proposition et valorisation des actions individuelles aidant au bon déroulement de la vie en collectivité.
- Réaliser la portée et l'importance de ses actions : instauration de temps de dialogue encadrés et régulés, permettre à l'enfant d'observer et de comprendre ce que leurs actions engendrent.

5. Les objectifs pédagogiques opérationnels

L'ALSH doit permettre aux jeunes d'être partie prenante de leurs loisirs et ainsi contribuer à ce qu'ils construisent leur propre histoire. C'est en considérant l'enfant comme un individu à part entière que l'on pourra encourager des attitudes, lui offrir des activités, des situations. Un certain nombre d'objectifs fondamentaux devraient guider notre action au travers du séjour :

DIVERSIFIER LES ACTIVITÉS :

- Proposer des activités répondant aux besoins, attentes et désirs des enfants.
- Alternance des activités physiques et sportives et manuelles.
- Alternance des jeux individuels et d'équipes, de compétition et de coopération.
- Proposer des activités spécifiques.

CRÉER UNE PLACE A CHACUN DANS LE RESPECT DES BESOINS DE TOUS :

- Mise en place d'un temps calme animé pour tous afin de permettre le repos.
- Règles communes à tous.
- Être attentif, à l'écoute, prêt à jouer et à organiser un jeu à la demande.
- Jouer avec les enfants à leurs jeux.

DONNER A TOUS L'ENVIE DE VIVRE LE CENTRE

- Être à l'écoute des enfants.
- Veiller à la présentation des activités, décors, trames, déguisements.
- Motiver et impliquer l'enfant dans l'ensemble des activités.
- Créer une dynamique de groupe.
- Veiller à l'épanouissement de chaque enfant.

RESPECTER LES RYTHMES DE VIE

- Alternier les temps forts et les temps calmes pour permettre à l'enfant de se reposer.
- Apprendre ou réapprendre à connaître son corps, ses possibilités, ses limites.
- Éviter les activités qui ne sont pas adaptées aux stades de développement et aux possibilités physiques et intellectuelles des enfants.

VALORISER L'ENFANT ET LA FAMILLE

- A travers les activités proposés ainsi que l'exposition des productions des enfants.
- Établir un climat de confiance visant à sécuriser l'enfant.
- Mettre en avant les initiatives personnelles et collectives.

RENDRE L'ENFANT ACTEUR DE SES VACANCES

- Favoriser l'initiative, la créativité, la responsabilité.
- Prévoir des ateliers d'activités dirigées et en accès libre bien répartis dans la journée.
- Solliciter quotidiennement les enfants sur leur ressenti.
- Chaque groupe s'approprie un lieu de vie avec des décorations, des aménagements choisis collectivement afin que les enfants ne se sentent plus à l'école mais bien au centre de loisirs.

ÉLABORER ET RESPECTER DES RÈGLES DE VIE ÉTABLIES AVEC LES ENFANTS

- Organiser le centre pour qu'il devienne un lieu de vie accueillant.
- Viser l'élaboration des règles de vie par les enfants.
- Adapter les règles selon les besoins, en établissant un système de règles.

FAVORISER LA DÉCOUVERTE DE NOUVELLES PRATIQUES

- Des séjours en camp qui favorisent la découverte de nouveaux horizons.
- L'ouverture du centre vers l'extérieur au travers des sorties.

FAVORISER LES RELATIONS AVEC LES FAMILLES

- Établir un dialogue entre les familles et l'équipe d'animation.
- Présenter le fonctionnement des activités et de l'équipe d'animation.
- Diffusion du programme d'activités.
- Afficher et rappeler verbalement des informations importantes.
- Impliquer les familles dans la vie de l'accueil de loisirs.

PROMOUVOIR L'ÉDUCATION LORS DE LA PRISE DES REPAS

- Respect des règles d'hygiène.
- Respecter le temps et l'espace réservé aux repas.
- L'apprentissage des règles de savoir-vivre à table, rester calme, bien se tenir, goûter les plats et participer aux tâches de fin de repas, le tout dans le respect du personnel de service et des animateurs.

ASSURER LA SÉCURITÉ DE L'ENFANT

- Bien-être : les enfants sont toujours sous la surveillance d'un animateur, des vêtements de rechange seront demandés aux parents pour tous les enfants, aucun animateur ne devra se retrouver seul dans une salle fermée avec un ou des enfants, les rythmes de vie doivent être respectés, les animateurs adoptent un comportement attentif, vigilant, rassurant et sécurisant pour les enfants.
- Encadrement : le nombre d'animateurs doit respecter à tout moment les taux d'encadrement (1 pour 8 enfants de moins de 6 ans, 1 pour 12 enfants de plus de 6 ans), un pointage minutieux doit être effectué à chaque entrée et sortie de centre, les enfants sont régulièrement comptés et chaque animateur connaît l'effectif de son groupe, les animateurs veillent à identifier les adultes qui accompagnent ou viennent récupérer les enfants, les enfants autorisés à quitter le centre seuls, le feront.
- Médical : les médicaments sont confiés à la direction avec ordonnance correspondante, les animateurs sont informés au préalable des différents soucis médicaux à tenir en ce qui concerne les enfants de son groupe, la protection solaire est au centre de notre attention avec une vigilance sur l'hydratation, le port des casquettes, l'application régulière de crème.

- Sorties et séjours : chaque groupe possède une trousse à pharmacie réglementaire, les fiches d'autorisations parentales sont emportées avec les numéros des familles et un téléphone. Les itinéraires de marche ou de vélo ont été repérés au préalable et donnés à la direction. Les règles de mixité sont respectées sur le campement et celui-ci est organisé de façon à faciliter la surveillance.
- Pause méridienne : les enfants se lavent les mains avant et après les repas, ils entrent, circulent et sortent dans le calme durant les repas. Les enfants ayant un régime alimentaire particulier mangent à la table d'un animateur qui assure la vigilance. Lors de la sieste, les doudous sont les bienvenus, les animateurs chargé de ce temps doit toujours comporter un référent des tous petits pour les rassurer.

LES TYPES DE SÉCURITÉ

- Morale : prendre en compte et respecter les différences, s'interdire et interdire toute discrimination par rapport à ces différences, gérer les différences sociales et culturelles, être un référent éducatif.
- Affective : donner des points de repères à l'enfant et à son environnement, gérer le quotidien : personnalisation du lieu de couchage, respect des objets personnels, présence et écoute active par rapport aux besoins des enfants. Prendre en compte l'environnement de l'enfant, relation avec la famille, relation avec la fratrie.
- Physique : hygiène corporelle, alimentaire, rythme de vie qualité des soins et suivis médical, adaptation des activités aux capacités physiques, confort domestique, repérage de l'environnement extérieur et intérieur.

6. Le rôle de chacun des acteurs

a) Le Directeur

Le directeur a sous sa responsabilité les enfants et l'ensemble de l'équipe d'animation. Il assure la sécurité physique, morale et affective de l'ensemble des protagonistes. Il est le garant du projet pédagogique. Il aide à la réalisation des projets d'animation en mettant en place les moyens nécessaires à leur bonne réalisation. De plus, il organise le travail et conduit les réunions avec les animateurs, auprès desquels il y a un rôle permanent de conseiller et de formateur. Il assure le suivi administratif et matériel de l'accueil de loisirs et veille au respect des règles de sécurité. Enfin, il y a un rôle d'accueil des familles et d'informations auprès desquelles il communique le projet pédagogique. Il est responsable de l'ensemble des structures mises à disposition du centre de loisirs.

Le directeur travaille en collaboration avec l'organisateur et le directeur adjoint afin de préparer son séjour dans les meilleures conditions. Avant le séjour, il rédige le projet pédagogique.

Il est amené à organiser des réunions de préparations afin de rencontrer son équipe en amont du séjour.

Il est en relation régulière avec les parents notamment pour le suivi sanitaire des mineurs. À la fin du séjour, le directeur effectue un bilan avec son équipe. Il rencontre ensuite l'organisateur pour en faire part.

b) L'Animateur

L'animateur participe au sein d'une équipe à la mise en place des projets pédagogique et éducatif. Il est en contact direct avec les enfants et doit veiller à leur sécurité. Pour cela il doit respecter et donc connaître le cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs. Il doit construire une relation de qualité avec les mineurs qui lui sont confiés. Il participe à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs. Il encadre et anime la vie quotidienne, fait respecter les règles de vie et doit être capable de proposer et d'encadrer des activités adaptées à l'âge et aux besoins des mineurs : jeux, animations, activités manuelles. L'animateur est responsable des enfants dès leur arrivée au centre et cela jusqu'à la fin de journée des enfants. Il est d'abord animateur du centre de loisirs, avant d'être animateur de son groupe.

c) Le Registre d'Infirmier

Le registre d'infirmier récapitule jour par jour tout événement d'ordre médical en indiquant pour chacun : le nom, le type de blessure, le traitement, les soins, l'heure, la date, les mesures prises. Le tableau de suivi des traitements indique pour chaque enfant sous traitement, les médicaments à prescrire, la posologie, les horaires de prise.

d) Le Personnel de Service

Le personnel de service assure les services repas ainsi que le nettoyage des locaux. Le cuisinier assure la préparation des repas selon un planning de menus préétablis. Il veille à l'équilibre alimentaire tout en contribuant à la découverte de nouvelles saveurs. Il est également en charge de l'entretien de son espace de travail et du nettoyage de sa plonge. Il veille au respect des normes d'hygiène.

e) Les jeunes

Les jeunes doivent être acteurs de leurs loisirs, cela leur permet de vivre des activités qu'ils aiment entre copains. Les enfants pourront donner leurs idées pour l'élaboration de certains jeux.

7. Les modalités d'évaluation

Lors de l'accueil de loisirs de Strazeele, il sera mis en place deux types d'évaluation. Une évaluation de type pédagogique, basée sur la conduite du projet et une évaluation faite par les enfants. L'évaluation du travail de l'ensemble de l'équipe pédagogique se déroulera sur chaque réunion journalière. De plus, un bilan sera effectué en fin de semaine.

Enfin, une évaluation finale, qui concerne chaque membre de l'équipe pédagogique sera effectuée en fin de session. Cette évaluation aura pour but de mettre en valeur le travail effectué et de donner les axes de progression de chaque animateur pour les sessions futures. L'évaluation doit permettre, pour l'animateur, une remise en cause régulière de ses actions et de son fonctionnement. Elle lui permet de progresser à travers un processus complémentaire d'autoformation. Durant un temps formel quotidien, une évaluation avec les enfants sera organisée sur leur ressenti par rapport au déroulement de la journée.

8. Le rôle formateur du directeur

Les animateurs feront l'objet d'un suivi particulier. La direction porte une attention particulière dans la formation des animateurs en accompagnant dans la préparation et la mise en place de séances d'animation. De même, le directeur interviendra en perpétuelle relation d'aide avec l'ensemble de l'équipe d'animateurs afin de compléter des savoirs, d'apporter un vécu et une expérience afin d'éviter les situations d'échecs. Les entretiens en cours de sessions auront lieu pour réorienter certains animateurs dans leurs démarches éducatives.

9. Présentation du fonctionnement de l'Accueil de loisirs

L'accueil de loisirs sera ouvert :

Semaine 1 : du Lundi 11 Juillet au vendredi 15 Juillet 2022

Semaine 2 : du Lundi 18 Juillet au vendredi 22 Juillet 2022

Semaine 3 : du Lundi 25 Juillet au vendredi 29 Juillet 2022

Les enfants seront accueillis de 9h à 16h30. L'accueil de loisirs est ouvert aux enfants de 3 à 12 ans et accueillera 50 enfants âgés de 3 ans à 12 ans au premiers jour de centre. L'accueil de loisirs sera organisé par tranche d'âges. Des rapprochements entre groupes lors de certaines activités sont souhaités afin de favoriser l'échange intergénérationnel.

10. L'exemple d'une journée

8H30 - 9H	Arrivée de l'équipe d'animation. Dernière préparation du matériel pour les activités de la journée.
9H - 9H15	Début de l'accueil échelonné, début des activités d'accueil. Accueil dans la cours de l'école pour tous les groupes. Appel des enfants et répartition des groupes dans leur salle respectives. Présentation des activités et du déroulement de la journée.
9H15 - 11H50	Mise en place de l'activité dite « Temps Fort Matinale ».
11H50 - 12H00	Préparation des enfants en Repas : <ul style="list-style-type: none">• Passage aux toilettes.• Lavage de mains.• Trajet jusqu'à la cantine.
12H00 - 13H00	Repas en compagnie de l'équipe d'animation.
13H00 - 13H30	Pause alterné des animateurs. Temps-libre des enfants. Retour dans les salles respectives.
14H00 - 16H30	Mise en place de l'activité dite « Temps Fort de l'Après-Midi ».
16H - 16h30	Temps-libre à l'école. Bilan de la journée avec les enfants. La sortie des enfants.
16H45 - 19H00	Garderie du soir. Pause des animateurs.
17H15 - 17H30	Réunion de bilan quotidienne de l'équipe d'animation. Préparation de la journée du lendemain.

11. Les sorties

Pour chaque sortie, les animateurs veilleront à emporter les fiches sanitaires, une trousse de secours et à renseigner le registre de sorties.

- Les sorties en bus : vérification de l'effectif au départ et à chaque arrêt du car. La montée dans le bus se fait un par un.
- Les sorties en vélo : veiller à ce que les vélos soient en bon état et que les enfants maîtrisent le code de la route en organisant un petit parcours en activité au centre. Il est important de rappeler aux enfants de garder une distance de sécurité entre les vélos d'au minimum 1m50.

Les animateurs doivent s'assurer de leur bonne connaissance du parcours. Pour cela, il est envisageable, quelque jours avant la sortie, d'effectuer une reconnaissance du parcours. Les groupes de cyclistes doivent être encadrés par un animateur devant et un derrière, c'est le dernier animateur qui prend la trousse de secours et la trousse de réparation. Le casque est obligatoire pour les enfants comme pour les animateurs.

12. Les projets d'animation

Les projets d'animations sont propres à chaque groupe de tranches d'âges. Ces projets s'articulent avec les objectifs pédagogiques du présent projet. Ce sont les enfants et les animateurs qui participent à l'élaboration des projets d'animation. Ceux-ci portent sur les actes qu'une équipe se propose d'accomplir pour mener à bien une production ayant une valeur sociale.

13. La santé

Les parents renseignent une fiche sanitaire de liaison pour chaque enfant au moment de l'inscription. Ces fiches sont conservées par la direction et emmenées lors des déplacements. Les problèmes de santé et les allergies alimentaires sont pris en compte. Un protocole d'accompagnement individualisé peut être mis en place : il est décidé entre les responsables légaux de l'enfant et la direction.

Une trousse à pharmacie est disponible à l'infirmerie. Le directeur et le directeur adjoint sont garants de sa bonne tenue. Elle est emmenée lors des déplacements. Elle contient un carnet où figurent les informations suivantes : date et heure de l'incident, nom et prénom de l'enfant, type et cause de blessure, soin effectué et prénom de l'animateur dispensant ces soins.

14. Les moyens humains de l'accueil de loisirs

L'équipe d'animation se compose de :

- 1 directrice BAFA/BAFD : Marilyne Richard : - de 6 ans
- 1 animateur Non- BAFA : Typhaine Richard : + de 6 ans
- 1 animateur BAFA : Jonathan Averlan : + de 6 ans
- 1 animateur BAFA : Charline Poupet : + de 6 ans
- 1 animateur BAFA : Alisson Waeles : - de 6 ans

15. Divers

- **Tabac** : un espace fumeur sera mis en place à l'extérieur des locaux et sera accessible à heures fixes. Rappelons qu'il est strictement interdit de fumer à la vue d'un enfant, il est également interdit d'inciter à fumer.
- **Alcool et drogue** : il est interdit de consommer de l'alcool ou de faire usage de drogue sur le temps de travail s'appliquant aux adultes et évidemment aux enfants. Tout animateur pris en possession d'alcool ou de drogue sera renvoyé sur le champ et des poursuites seront lancées à son encontre.
- **Ponctualité** : le respect des horaires est primordial pour l'ensemble de l'équipe pédagogique, que ce soit au niveau du démarrage de la journée, qu'au niveau des temps d'activités. Le respect des horaires est intimement lié au respect des autres.
- **Contractuellement** : les animateurs et le directeur de l'accueil de loisirs sont liés à la Mairie de Strazeele qui les emploie pour la durée de l'accueil de loisirs. Les animateurs signeront leur contrat au premier jour du fonctionnement.
- **Hygiène de vie et santé** : l'action d'animer implique de la disponibilité, de la tolérance et de la patience. Pour cela, il est important d'avoir, tout au long du déroulement de l'accueil de loisirs, des rythmes de vie équilibrés.
- **Tenue vestimentaire** : la mise en place d'activités à destination des enfants s'accompagne d'une tenue vestimentaire adaptée. Les chaussures non fermées telles que les claquettes et les tongs ne sont pas adaptées à la mise en place d'activités auprès d'enfants. Aussi, la tenue vestimentaire se doit d'être correcte et exemplaire. L'animateur porte l'image de l'accueil de loisirs.